

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013

Convocation du : 12/12/2013

PRESENTS : D. GASC, I. CAUBET, T. CHEBELIN, J-P. COMBRET, B. GELIS, B. LAGARDE, D. RALIERE, N. SANS.

ABSENTS/EXCUSES : D. FEKIR (procuration à I. CAUBET), M. VIOLERO (procuration à D. RALIERE), G. HUTFER (procuration à N. SANS) ; C. LEMAITRE.

Ordre du jour :

- √ Décisions modificatives comptables de fin d'année.
- √ Autorisation au Maire pour payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014.
- √ Demande de subvention au titre de la DETR 2014.
- √ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'opération des Saules.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal.

- √ **Décisions modificatives comptables de fin d'année.**

Monsieur le Maire explique que en fin d'année des arbitrages sont nécessaires sur certains articles budgétaires. Ainsi des dépassements dans les charges à caractère général (carburant, entretien des bâtiments) seront récupérés via d'autres postes notamment sur la masse salariale, pour un montant de 3 000 €.

De même, en investissement 14 521 € de dépenses pour la mise aux normes des canalisations rendue obligatoire suite aux travaux du giratoire, un montant qui s'inscrit sur 2013 dans les dépenses globales du giratoire non encore bouclées à ce jour.

Pour information, sur le chantier d'aménagement du carrefour, l'éclairage (candélabres) est en place. L'entreprise est actuellement en congé jusqu'au 14 janvier. La D12 sera barrée à la toute fin des travaux pour la pose de l'enrobé définitif et le marquage au sol. La fin des travaux du giratoire est prévue vers la mi-février.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- √ **Autorisation au Maire pour payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014.**

Monsieur le Maire explique que cette délibération prise à chaque fin d'année permet de donner l'autorisation pour les trois mois qui suivent de réaliser des dépenses avant le vote du budget primitif 2014, et ce dans la limite du quart des investissements réalisés au cours de l'année 2013.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Demande de subvention au titre de la DETR 2014.**

Monsieur le Maire explique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sollicitée auprès de l'État par les petites communes, peut apporter de 30 à 60 % de subventions selon la nature des travaux. Une dotation qui profite notamment aux équipements scolaires, à la mise aux normes, aux équipements sportifs. Une date butoir est fixée au 31 décembre pour présenter un dossier complet à la Préfecture (décision notifiée au mois de mars).

Le choix se porte sur un investissement prévu en 2014 sur lequel l'éventuelle future équipe a travaillé.

Il s'agit de la mise aux normes de la salle des fêtes : système incendie, isolation thermique, isolation phonique, aménagement éventuel en deuxième phase de l'étage pour du locatif et, de façon générale, rénovation intérieure et extérieure. Un architecte travaille à une proposition.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande d'aide à la DETR pour la rénovation et la mise aux normes de la salle des fêtes.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Acquisition à l'amiable de biens situés lieu-dit Mouret (opération des Saules)**

Monsieur le Maire explique que suite à la préemption des terrains pour l'opération des Saules un vice de forme est survenu : la Déclaration d'Intention d'Aliéner n'a pas été déposée à la Préfecture comme cela doit se faire pour légalisation, dans les délais alors requis. La préemption en conséquence s'est vu entachée de nullité, et l'acte alors à signer en l'état non possible sans engager la responsabilité du notaire et exposer les parties à un éventuel recours préjudiciable. Après désistement des acquéreurs initiaux, heureusement officiellement obtenu, c'est non plus une préemption qui doit être approuvée mais un acte d'acquisition à l'amiable. Monsieur le Maire demande à pouvoir signer cet acte. Les droits de transmission devant augmenter au 1^{er} janvier 2014, monsieur le Maire souhaiterait que l'acte notarié soit signé avant le 31 décembre 2013.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

√ **Questions diverses.**

L'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) invitent les maires à contester le nouveau découpage cantonal qui a été décidé sans tenir compte des propositions qui avaient été faites. Des amendements vont être déposés contre cette loi pour préserver le bassin de vie, la cohérence territoriale.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de s'associer à cette pétition.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Monsieur le Maire nous informe qu'au 1^{er} janvier 2014, la population INSEE de Bonrepos est officiellement de 943 habitants. Le recensement établi en janvier 2013 donnait 1070 habitants. Le chiffre officiel lisse l'augmentation sur 5 années, la référence étant l'année « milieu » des 5 dernières années, ce qui explique la différence, avec un manque à gagner certain au niveau des dotations de l'État qui sont calculées à partir de cette population INSEE. Les prochaines élections municipales se dérouleront en conséquence sous scrutin majoritaire à deux tours et non au scrutin de liste dévolu depuis la réforme aux communes de plus de 1 000 habitants.

Levée de la séance à 19 h 50

